

**CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHATEAUMEILLANT**



4 place de la Mairie
18370 Châteaumeillant
☎ : 02.48.61.33.17
✉ : mairie@chateaumeillant.fr

L'an deux mille vingt cinq, le trois mars à dix-neuf heures,
le Conseil Municipal de la commune de
CHATEAUMEILLANT, s'est réuni en session ordinaire, à la
Mairie, sous la présidence de M. Frédéric **DURANT**, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 19
Nombre de conseillers présents : 13
Nombre de votants : 13

Date de convocation du conseil : **25 février 2025**

Présents : M. Frédéric **DURANT**, M. Gilbert **CAIA**,
Mme Isabelle **DESAGES**, M. Claude **DESABRES**,
Mme Catherine **CLUZEL BURON**, Mme Marie-Claude
DEMASSE, Mme Florence **DAUMARD**, M. Rémi **CHEDIN**,
M. Michel **DUMONT**, Mme Florence **LOTH**,
Mme Pascale **DECHAUD**, M. Stéphane **CLAVEAU**,
Mme Dorota **JOBEZ**

Absents excusés : Mme Bernadette **LOOSE**,
M. Pierre-Alexandre **AUGENDRE**, M. Bruno **MATHON**

Absents : M. Hervé **GUILLEMOT**, Mme Aurélie **ROUSAU**,
M. Julien **HURTAULT**

Mme Isabelle **DESAGES** a été désignée secrétaire de séance

PROCES VERBAL DE LA SEANCE
DU 3 MARS 2025

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un(e) secrétaire de séance



- Approbation du compte-rendu de la séance du 3 février 2025



- Décisions du Maire



- 01 Création d'un emploi de contractuel saisonnier au musée Emile Chenon
- 02 Création d'un emploi de contractuel saisonnier au camping
- 03 Participation aux frais de fonctionnement des écoles pour les enfants scolarisés à Châteaumeillant et domiciliés hors de la commune
- 04 Informations et questions diverses

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU 3 FEVRIER 2025

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la séance du 3 février 2025. Monsieur Michel DUMONT fait part d'une omission dans la rédaction des questions diverses : il avait fait remarquer qu'il aurait été souhaitable d'offrir du vin de Châteaumeillant lors de la cérémonie des vœux en janvier. Monsieur le Maire avait indiqué que les vignerons de Châteaumeillant avaient déclaré ne plus en avoir à vendre.

DECISIONS DU MAIRE

- Décision n° 003/2025 du 04/02/2025 – Achat d'une concession trentenaire de 3m² au cimetière pour la sépulture de Monsieur et Madame PARILLAUD

DELIBERATIONS PRISES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DELIBERATION n° 2025 – 012

CREATION D'UN EMPLOI DE CONTRACTUEL SAISONNIER AU MUSEE

Il est exposé au Conseil Municipal que pour la saison estivale il conviendrait de créer un emploi de contractuel saisonnier au Musée, au titre de l'article 3-1.-2 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, d'une durée hebdomadaire de 18 H du 15 mai 2025 au 21 septembre 2025, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint du Patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

ACCEPTE la proposition de Monsieur le Maire

PRECISE que des heures complémentaires voire supplémentaires pourront être demandées à l'agent recruté en cas de besoin.

CHARGE Monsieur le Maire d'effectuer les démarches nécessaires pour la mise en place de cet emploi, dans les conditions sus-visées.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION n° 2025 – 013

CREATION DE D'UN EMPLOI DE CONTRACTUEL SAISONNIER POUR LE CAMPING

Il est exposé au Conseil Municipal que, chaque année, un emploi de contractuel saisonnier était créé, conformément à l'article 3-1.-2, de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, pour assurer les fonctions d'accueil et d'entretien au Camping Municipal.

Il est proposé au Conseil Municipal de créer un emploi de contractuel pour besoin saisonnier au Camping Municipal du 1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025 à raison de 35 heures hebdomadaires, rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du grade d'Adjoint Technique.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de créer un emploi de contractuel saisonnier à raison de 35 heures par semaine du 1^{er} juillet 2025 au 31 août 2025 rémunéré sur la base du 1^{er} échelon du

grade d'Adjoint Technique.

CHARGE Monsieur le Maire de mettre cette décision en œuvre.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

DELIBERATION n° 2025 – 014

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ECOLES POUR LES ENFANTS SCOLARISES A CHATEAUMEILLANT ET DOMICILIES HORS DE LA COMMUNE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Le Maire rappelle au conseil municipal la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 relative à la gestion des écoles et à la participation des communes,

Vu l'article R212-21 du code de l'éducation qui précise que la commune de résidence est tenue de participer financièrement à la scolarisation d'enfants dans une autre commune dans les cas suivants :

- Père et mère ou tuteurs légaux de l'enfant exerçant une activité professionnelle lorsqu'ils résident dans une commune qui n'assure pas directement ou indirectement la restauration et la garde des enfants, ou l'une seulement de ces deux prestations ;
- Etat de santé de l'enfant nécessitant une hospitalisation fréquente ou des soins réguliers et prolongés, assurés dans la commune d'accueil et ne pouvant l'être dans la commune de résidence ;
- Frère ou sœur de l'enfant inscrit la même année scolaire dans une école maternelle, une classe enfantine ou une école élémentaire publique de la commune d'accueil.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal, que le coût moyen pour l'année 2023 est de 400.88 € pour un élève de l'école élémentaire de Châteaumeillant, et de 1 273.69 € pour un élève de l'école maternelle.

Pour information, le coût moyen départemental s'élève à 582 € pour un élève d'élémentaire et 1 883 € pour un élève de maternelle.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE de fixer la participation à recouvrer pour l'année scolaire 2024-2025 à :

- 1 273.69 euros pour un enfant à l'école maternelle
- 400.88 euros pour un enfant à l'école élémentaire

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe qu'un café républicain s'est tenu ce matin devant l'école élémentaire en soutien à l'éventuelle fermeture d'une classe. Environ 80 personnes étaient présentes, avec la participation de nombreux élus, des anciens parents d'élèves, quelques parents et d'anciens professeurs. La décision de la commission sera rendue jeudi soir, si le quorum est atteint. Dans le cas contraire, les négociations pourront se poursuivre durant une semaine.

Les services techniques ont effectué diverses tâches au cours du mois de février : broyage des haies, entretien des parkings, de la cour du Musée, taille des arbres, désencombrement des cours d'eau, ramassage des poubelles et des encombrants. Un agent a été victime d'un accident de travail et souffre d'une entorse d'une cheville.

Une intervention a eu lieu sur l'alarme incendie du gymnase. Tous les bâtiments (salle annexe, dojo et gymnase) sont reliés ensemble.

L'alarme incendie du musée est à changer. Nous sommes dans l'attente du devis.

Le Maire informe le conseil municipal que quatre plaintes ont été déposées depuis le début de l'année pour des dépôts sauvages d'immondices avec auteurs identifiés.

Madame DEMASSE réitère sa demande pour l'installation de poubelle jaune dans le cimetière, afin de réaliser le tri sélectif des pots de fleur.

Madame DAUMARD précise qu'il est nécessaire de rajouter des containers jaune à la salle Georges Mallet de Vandègre.

Monsieur le Maire informe qu'il rencontre les services de la Région Centre le 14 mars, concernant le projet de mise à disposition d'un véhicule électrique en libre service.

Madame DAUMARD relate que le repas du CCAS s'est déroulé la veille. Les 120 convives étaient ravis, le repas excellent et généreux. L'animation avec les musiciens bénévoles a été appréciée de tous.

Le 27 mars se déroulera le salon des entreprises à la salle Georges Mallet de Vandègre. Ce salon est organisé par la Communauté de Communes Berry Grand Sud, et est à destination des scolaires et des demandeurs d'emploi.

La signature de la convention de l'ORT est prévue le 28 mars à 14h00.

Monsieur CAIA annonce qu'il travaille avec le Chef de Projet sur la possibilité d'instaurer une taxe sur les maisons vacantes. La manne financière n'est pas à la hauteur des espérances.

Le 1^{er} mai se déroulera le spectacle « Si Châteaumeillant m'était conté » à l'initiative de la paroisse.

Le pot d'accueil pour les nouveaux arrivants sera organisé le 17 mai au Pôle Culturel de l'étang Merlin.

Le 18 mai se produira l'orchestre philharmonique de Châteauroux à l'église Saint Genest à 17h00.

Le 25 octobre, le comité des fêtes fera ses 60 ans, une soirée d'anniversaire est prévue.

Le feu d'artifice sera tiré le 12 juillet Route de La Châtre comme l'année passée, et un bal aura lieu sur la place du Docteur Guyot.

Madame DESAGES annonce que la cabine télé médecine sera installée courant mars.

Elle demande si les murs d'enceinte de la nouvelle gendarmerie seront peints. Cette solution pourra être envisagée à la fin du chantier.

Madame CLUZEL informe que l'inscription du musée sur le parcours Jacques Cœur, permet une visibilité de celui-ci et un rayonnement sur le département du Cher.

Madame DAUMARD déplore la date tardive de la fête des Grattons.

Elle précise que l'exposition scientifique se déroulera la semaine du 15 mars.

Elle remercie les services techniques pour leur réactivité afin de réaliser des menus travaux dans la bibliothèque.

Madame DEMASSE demande quelques précisions sur l'extinction de l'éclairage public, notamment les horaires. Il est rappelé qu'il sera éteint de 23h00 à 6h00 du matin sur l'ensemble de la commune, sauf la place du Docteur Guyot de minuit à 6h00. L'éclairage sera maintenu lors d'événements festifs (foire aux vins, fête des Grattons, Bal des pompiers, Noël, réveillon de la St Sylvestre...)

Elle demande quand aura lieu la pose de la première pierre pour le chantier de la nouvelle gendarmerie. Monsieur le Maire informe que cet événement sera programmé en avril prochain.

La banderole qui sera apposée au verso de celle existante, à proximité d'Intermarché, sera livrée fin de semaine.

Monsieur le Maire précise qu'une réunion publique à destination des habitants des hameaux de Châteaumeillant, se déroulera le 24 mars au Pôle Culturel de l'étang Merlin, afin d'informer sur les démarches à effectuer pour le raccordement à la fibre optique.

Monsieur le Maire rappelle que l'entreprise Boucherat est bien réouverte. Seul un prêt d'honneur par la BGE a été refusé à l'un des repreneurs, mais que cette somme sera répartie sur les deux autres associés.

Il est indiqué que certaines entreprises n'ont pas été sollicité par l'imprimerie pour l'édition du bulletin municipal. Il sera remédié à cet oubli l'année prochaine.

Madame LOTH fait part du stationnement gênant rue de la Gare, malgré l'interdiction.

Monsieur CLAVEAU signale que la tranchée située Avenue de la Gare est particulièrement profonde. Il attire l'attention également sur l'observatoire de l'étang Merlin, qui est inondé, et très dégradé.

Monsieur CHEDIN interroge sur l'affaissement rue Saint Martin. Il s'avère qu'aucune fuite n'a été relevée, le sol était devenu très meuble suite aux nombreuses pluies.

Monsieur le Maire annonce qu'il s'est entretenu avec un éventuel acquéreur de l'ancien magasin « Le petit bazar Picard ». La personne a pour projet d'ouvrir une brocante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h20

Les membres du Conseil Municipal présents à la séance du 3 mars 2025 approuvent le procès-verbal ci-dessus.

Le Maire,
Frédéric DURANT

Le Secrétaire de Séance,
Isabelle DESAGES